



## Probleme d' autorité parentale

Par **faverjon**, le **08/08/2011** à **11:00**

Bonjour,

divorcé en 2003, mes 3 enfants vivent chez leur mère a BORDEAUX, et je les recois dans l'ESSONE durant les vacances scolaires, je verse une pension alimentaire de 459 euros et mon ex femme touche le supplément familiale de 200 euros puisque je suis militaire, ce qui porte la pension alimentaire à 659 euros environ avec évaluation chaque année en aout. nous avons l'autorité parentale partagé.

Mon 1er fils à 17 ans et suis un parcours en CLIC ( échec scolaire ) mon 2ème à 15 ans, il aurait du redoubler, mais sa mère à decider contre l'avis du conseil de classe de le faire passer en 3ème sans me demander quoi que ce soit, il va subir lui aussi un échec scolaire évident pour mon troisieme fils de 10 ans c'est la meme chose pour la classe de 6 ème. il ont déménager 3 fois durant l'année scolaires et changer 2 fois d'école et ont des absences scolaires répétés.leur devoir ne sont pas fait et leur mère qui travail le matin avant leur départ à l'école et également a à leur retour ne controle pas leur travail, il ne font pas de sport, le 1er à grandit d'un coup depuis qu'il est en pension, le deuxième à des problèmes de sommeil ils regarde la télé dans sa chambre j'usqua pas d'heure. le troisieme est boulimique et ne connait que les maths et la wii !

que puis je faire pour sauver mes enfants ?

quels sont mes droits pour obliger cette femme à s'occuper des enfants comme elle le devrait ?

A la derniere communication téléphonique elle ma repondu \* je laisse grandir mes enfants à leur rythme .

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **14:29**

[citation]quels sont mes droits pour obliger cette femme à s'occuper des enfants comme elle le devrait ? [/citation] et vous dans l'histoire, vous faites quoi ?

[citation]que puis je faire pour sauver mes enfants ?[/citation] demandez la résidence exclusive des enfants et occupez vous des enfants comme un père le devrait.